



Paris, le 8 novembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FIN DES HYDROCARBURES : UNE EXCEPTION POUR LES OUTRE-MER INTRODUITE DANS LE PROJET DE LOI

Mesdames, Messieurs,

Les 7 et 8 novembre 2017, le Sénat examinait en première lecture le projet de loi mettant fin à la production et l'exploitation d'hydrocarbures en France.

Georges PATIENT et Antoine KARAM ont présenté plusieurs amendements afin de défendre les intérêts de la Guyane toujours privée d'une compétence en matière de titres miniers off shore, pourtant censée lui revenir depuis 17 ans.

Les sénateurs se félicitent de l'adoption de leur amendement consistant à autoriser les régions ultramarines à déroger à la fin de l'exploitation des hydrocarbures en 2040. Plus concrètement, celui-ci vise à permettre à la Collectivité Territoriale de Guyane de délivrer de nouveaux permis d'exploration et de prolonger, sans date butoir, des concessions existantes.

Ils estiment en effet que les outre-mer méritent, au regard de leur moindre développement économique et leur faible contribution au réchauffement climatique, un traitement différencié.

Si les sénateurs partagent l'ambition portée par ce texte, ils considèrent que l'histoire et les enjeux de la Guyane justifient qu'une chance soit laissée à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures. Les guyanais sont en droit de valoriser leurs potentialités.

Au regard de cette avancée majeure, Georges PATIENT et Antoine KARAM ont voté en faveur du projet de loi modifié par le Sénat.

Georges PATIENT
Sénateur de Guyane

Antoine KARAM
Sénateur de Guyane